

Procédure d'inscription

ED 396 - Inscriptions en doctorat

Année Universitaire 2018-2019

Première demande d'admission en doctorat

Inscription ED 396



Procédures d'inscriptions

- Avant de déposer votre dossier, vous devez prendre contact avec un enseignant susceptible de diriger votre thèse en lui envoyant un curriculum vitae et un court projet de recherche. Vous trouverez les coordonnées des responsables des unités de recherche qui pourront vous aider à trouver un directeur de thèse à l'adresse suivante : [sous ce lien](#) les coordonnées des responsables des unités de recherche qui pourront vous aider à trouver un directeur de thèse.

Vous devrez ensuite :

- Télécharger votre dossier [ici](#)
- Faire signer toutes les pièces par votre directeur de thèse et le directeur de l'unité de recherche;
- Retourner votre dossier (par voie postale ou en vous présentant au bureau René Rémond A301a) auprès de la gestionnaire de l'ED, qui se chargera des signatures du directeur de l'École Doctorale.
- Si votre demande est acceptée par le Directeur de l'École Doctorale vous recevrez une autorisation d'inscription que vous présenterez au service des inscriptions administratives (Rez-de-chaussée du bâtiment René Rémond - A). Aucune inscription ne sera faite par le secrétariat de l'ED 396.
- Si votre demande est refusée vous recevrez une notification de refus d'inscription.

Attention



- les demandes d'admission en première année de doctorat, dans le cadre d'une cotutelle de thèse avec un établissement étranger, sont soumises à la même procédure. Au moment de l'inscription administrative, l'étudiant devra présenter l'un des documents suivants :
- la convention établie entre l'Université Paris Nanterre et l'établissement étranger. (Vous pouvez vous procurer une convention type auprès du service des cotutelles : cotutelle@parisnanterre.fr)
- Si la convention n'est pas finalisée, le document "Mise en place d'une convention de cotutelle internationale" (document n°6) complété et signé par le directeur de thèse de l'Université Paris Nanterre.



**LISTE DOCUMENTS
À FOURNIR**

Pièces indispensables à la constitution du dossier Télécharger la liste des pièces à fournir [ici](#)
[Document word à transmettre par voie électronique Télécharger Ici](#)

Date limite de dépôt

- La date limite de dépôt du dossier complet est fixée au 16 novembre 2018
- Le dossier ne recevra pas de suite s'il est incomplet
- Les pièces figurant dans le dossier restent propriété de l'administration et ne seront pas restituées



Exonération des droits d'inscription

Le Code de l'éducation (article R. 719-49) prévoit, pour les boursiers et les pupilles de la nation, des exonérations de plein droit des frais d'inscription : ils sont dispensés du versement des droits au moment de leur inscription administrative, sans passage devant une commission.

Un étudiant peut aussi demander à être exonéré des droits d'inscription sans pour autant être boursier ou pupille de la nation, si sa situation personnelle le justifie, et avant qu'il n'ait procédé à son inscription administrative. La commission d'exonération des droits d'inscription de l'Université Paris Nanterre a pour objet d'instruire les demandes d'exonération des droits d'inscription présentées par les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle en application du décret n°84-13 du 5 janvier 1984. Si elle est accordée, l'exonération peut être totale ou partielle.

Pour connaître le calendrier des demandes d'exonération et déposer une demande, veuillez consulter la page suivante <http://suio.parisnanterre.fr/accompagnement-et-aides/exoneration-des-droits-d-inscription/>

Mis à jour le 05 juin 2018

Contact

Isabelle TRIPET
Gestionnaire Financière et pédagogique ED 396
École doctorale Économie, organisations, société
Tél. 01 40 97 41 29
200 av. de la République - 92001 Nanterre Cedex
isabelle.tripet@parisnanterre.fr
ed-eos.parisnanterre.fr

<https://ed-eos.parisnanterre.fr/procedure-d-inscription-614552.kjsp?RH=1434718331067>